



Alliance Française  
*Ottawa*

## Politique environnementale : Notre engagement écologique

### Préambule

L'Alliance Française, en tant que communauté mondiale d'associations locales, animée par des personnes engagées dans le domaine éducatif, culturel et social, répond historiquement aux besoins et enjeux de son environnement. Aujourd'hui, l'urgence climatique et les menaces qui pèsent sur l'humanité nous incitent à repenser nos modes de vie et nos modes d'action de manière durable.

L'Alliance Française de la Région de la Capitale Nationale du Canada (ci-après dénommée AF OTTAWA), au cœur de la société civile, s'engage à réduire l'impact écologique de ses opérations.

En conséquence, la politique environnementale suivante est adoptée :

1. L'AF OTTAWA s'engage dans une gestion administrative respectueuse de l'environnement et est déterminée à améliorer constamment ses pratiques, en particulier dans les domaines suivants :
  - 1.1. Gestion de l'énergie: améliorer l'efficacité énergétique en vue d'atteindre les économies d'énergie dans ses locaux et lors de travaux de rénovation ;
  - 1.2. Gestion du transport : favoriser les possibilités de travail à distance, encourager les moyens de transport à faible émission de carbone (vélo, marche, transports en commun, autopartage, etc.) lors des déplacements professionnels des employés ;
  - 1.3. L'AF OTTAWA s'engage à tenir compte de l'impact écologique lors de l'achat de biens et services, de matériel promotionnel, et de la négociation de partenariats.
  - 1.4. Gestion des déchets et des matières résiduelles : favoriser, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles ;
  - 1.5. Objectif zéro papier : réduction au maximum de la consommation de papier (convertir les documents en format électronique), et lorsque cela est nécessaire, achat de papier recyclé pour les fournitures de bureau, la cuisine et les espaces sanitaires.



# Alliance Française

## Ottawa

2. L'AF OTTAWA encouragera ses employés, ses membres et ses clients à tenir compte de l'impact écologique de leurs activités. Dans ce cadre, les employés de l'AF OTTAWA ont une responsabilité propre :
  - 2.1. Ils s'engagent à favoriser la réutilisation du matériel fourni par l'AF OTTAWA, qui choisira à cet effet du matériel durable et réutilisable. Ils doivent aussi pratiquer le recyclage des déchets, pour lequel des bacs dédiés seront mis à disposition dans les locaux de l'AF OTTAWA.
  - 2.2. A la fin de la journée de travail, ils s'imposent la discipline d'éteindre systématiquement les lumières, le matériel informatique, les tableaux blancs interactifs, et tout autre appareil électrique utilisé.
  - 2.3. Ils limitent l'usage des photocopies, ne faisant des copies ou impressions (recto-verso) que si nécessaire.
3. Les entreprises, les associations et tous les organismes qui font affaire avec l'AF OTTAWA seront informés de la politique environnementale et de sa mise en œuvre.
4. L'AF OTTAWA s'engage à communiquer régulièrement sur les divers enjeux environnementaux dans le cadre de ses publications, de ses activités culturelles et d'enseignement.
5. La direction générale de l'AF OTTAWA sera responsable de la mise en œuvre et de la réalisation de cette politique environnementale, sous l'égide du Conseil d'Administration.

Ensemble, nous pouvons faire une différence!

Adoptée par le Conseil d'Administration de l'AF OTTAWA le : 25 mai 2021

Dernière modification le :